



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE DE MONTFERMEIL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE CLICHY/MONTFERMEIL RESTAURATION DE LA DHUYS (SIVU-CMRD)**

#### **Sur proposition de Xavier LEMOINE.**

Le SIVU CMRD est un syndicat intercommunal à vocation unique ayant pour objet la gestion de la compétence « restauration collective » pour les communes de Montfermeil et Clichy-sous-Bois. Ce dernier est administré par un comité syndical composé de délégués des deux communes.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants de la ville de Montfermeil au sein du SIVU CMRD.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5212-1 à L. 5212-8,

Vu la délibération n°2019/241 du 19 décembre 2019 approuvant la création et les statuts du SIVU CMRD,

Vu l'installation du SIVU CMRD le 20 janvier 2020,

DEL2026\_04\_061

Vu l'installation du Conseil Municipal le 21 mars 2026,

Vu les candidatures :

- Xavier LEMOINE,
- Maria DA SILVA,
- Jean ARSLAN,
- Emily FERNANDEZ-DESSERRE

Considérant que la ville de Montfermeil doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein du comité syndical du SIVU CMRD,

Considérant que la désignation est faite par l'autorité territoriale,

Considérant que la désignation peut se faire à main levée si le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité,

### Il est proposé au Conseil Municipal :

De désigner Monsieur Xavier LEMOINE et Madame Maria DA SILVA comme délégués titulaires, et Monsieur Jean ARSLAN et Madame Emily FERNANDEZ-DESSERRE comme délégués suppléants pour représenter la ville de Montfermeil au sein du SIVU CMRD.

### Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

#### 29 POUR

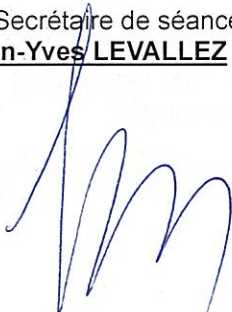
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN

#### 6 ABSTENTIONS

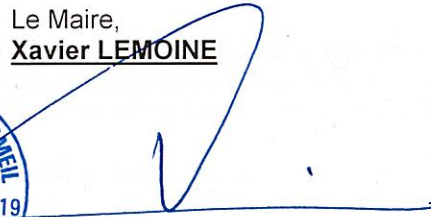
Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LEVALLEZ**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.